

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 389 DU JEUDI 17 JUILLET 2025 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500



Nouvelle constitution

Signature d'une charte pour un OUI au référendum



Edito à vue d'Aigle

Les FVG et la candidature de Doumbouya

Les Forces vives de Guinée (FVG), qui ont en leur sein le RPG d'Alpha Condé, l'UFDG de Cellou Dalein Diallo et l'UFR de Sidya Touré, ne veulent pas du tout entendre parler d'une candidature du général Mamadi Doumbouya à la prochaine présidentielle en Guinée. Elles viennent de faire à nouveau une sortie pour exiger le respect des dispositions de la charte de la transition qui interdisent la candidature des membres des organes de la transition, que sont : le président de la transition, le CNRD, le Conseil national de la transition (CNT) et le Gouvernement de transition...

Guinée

P.3



Dispositions de la Charte de la transition

P.4



Mamadou Baldé, président de la Chambre de Commerce

P.2



Prochain congrès de l'UFDG

P.4

Le parti de Cellou Dalein Diallo fait un clin d'œil à la Cour suprême

Médias

P.5

La participation de la HAC Guinée au débat sur la télévision à l'ère du numérique, à Lomé (Togo)

Fortes pluies à Conakry et ses environs

P.5

Six morts, plusieurs ménages touchés selon ANGUCH

Édito à vue d'aigle



Les FVG et la candidature de Doumbouya

Les Forces vives de Guinée (FVG), qui ont en leur sein le RPG d'Alpha Condé, l'UFDG de Cellou Dalein Diallo et l'UFR de Sidya Touré, ne veulent pas du tout entendre parler d'une candidature du général Mamadi Doumbouya à la prochaine présidentielle en Guinée. Elles viennent de faire à nouveau une sortie pour exiger le respect des dispositions de la charte de la transition qui interdisent la candidature des membres des organes de la transition, que sont : le président de la transition, le CNRD, le Conseil national de la transition (CNT) et le Gouvernement de transition.

Comme on le sait, la transition qui s'est ouverte le 5 septembre 2021, avec la chute brutale du régime Condé, aurait dû se terminer le 31 décembre 2024 par l'élection d'un civil à la tête du pays, conformément à l'accord signé avec la CE-DEAO. Mais la suite, tout le monde la connaît. Le glissement du calendrier électoral a été finalement acté. Une perspective contre laquelle les Forces vives de Guinée se sont

élevées. Et elles sont allées jusqu'à marteler par voie de presse et à coups de déclarations qu'au-delà du 31 décembre 2024 elles ne reconnaîtraient plus le pouvoir du CNRD. A l'occasion du nouvel an, le président de la transition, le général Mamadi Doumbouya, a annoncé que 2025 sera une année électorale. Le référendum constitutionnel est fixé au 21 septembre prochain. Le projet de nouvelle constitution a été remis au président de la transition dont la candidature à la prochaine présidentielle est réclamée à cor et à cris par ses soutiens. Sur le terrain, l'on constate qu'une campagne, avant la lettre, est en train de se mener pour le Oui. Pendant ce temps, les partis considérés jusqu'ici comme les poids lourds de la scène politique guinéenne connaissent des fortunes diverses. Le congrès de l'UFDG de Cellou Dalein Diallo est quasiment renvoyé aux calendes grecques. Le RPG Arc-en-ciel d'Alpha Condé voit de plus en plus ses cadres se jeter littéralement dans les bras du CNRD et de son président. Au lendemain de leur prise du pouvoir dans les circonstances que l'on sait, l'ancien commandant du groupement des Forces spéciales et ses compagnons du CNRD avaient promis et juré d'organiser des élections libres et transparentes de la base au sommet (communales, législatives, présidentielle) pour remettre le pouvoir aux civils. Des élections auxquelles aucun membre d'un organe de la transition ne devrait être candidat. Aujourd'hui, ils sont ouvertement accusés par les acteurs sociopolitiques majeurs du pays, partagés entre déception et résignation, de n'avoir pas respecté leurs engagements et de vouloir s'éterniser au pouvoir. Désormais, pour tous les observateurs avertis de la scène politique guinéenne, la candidature du tombeur d'Alpha Condé à la prochaine présidentielle ne fait l'ombre d'aucun doute. Depuis des mois, des appels sont lancés dans ce sens par les membres du gouvernement et d'autres hauts cadres de l'Etat.

Kéfina Diakité

Mamadou Baldé, président de la Chambre de Commerce « Toute personne qui sera prise en abusant des prix, servira de leçon aux autres... »

Le protocole d'accord signé le 08 juillet dernier relatif au plafonnement du prix des denrées de première nécessité est entré en vigueur le samedi 12 juillet 2025, sur toute l'étendue du territoire national.



Cette mesure selon les autorités, devrait servir de boussole dans les marchés afin de soulager le panier de la ménagère. Avant toute répression, le Ministère du Commerce en collaboration avec la chambre nationale de commerce a privilégié la sensibilisation des opérateurs économiques. C'était à la faveur d'une conférence de presse organisée le vendredi 11 juillet, à Conakry, dans la commune de Matam. Les produits de grande consommation ont connu un réajustement de prix. C'est le résultat d'un protocole qui devrait servir désormais de boussole en Guinée pour les mois à venir. Le Directeur National du commerce et de la concurrence, a détaillé les conventions signées entre les parties prenantes.

Riz étuvé 5 % brisure (50 kg) Importateur : 260 000 GNF ; Distributeur : 265 000 GNF et Détaillant : 280 000 GNF ; Marge détaillant : 15 000 GNF
Riz blanc 25 % brisure (50 kg) Importateur : 250 000 GNF ; Distributeur : 255 000 GNF et Détaillant : 270 000 GNF
Farine (50 kg) : Importateur : 340 000 GNF ; Distributeur : 345 000 GNF ; Détaillant : 360 000 GNF
Sucre (50 kg) : Importateur : 330 000 GNF ; Distributeur : 335 000 GNF et Détaillant : 350 000 GNF
Huile végétale (20 L) : Importateur : 290 000 GNF ; Distributeur : 295 000 GNF et Détaillant : 305

000 GNF
Oignon (sac de 25 kg) : Importateur : 270 000 GNF ; Distributeur : 275 000 GNF et Détaillant : 290 000 GNF
Poulet entier (carton 10 kg) : Importateur : 270 000 GNF ; Distributeur : 280 000 GNF et Détaillant : 295 000 GNF.
Cuisse de poulet (carton 10 kg) : Importateur : 195 000 GNF ; Distributeur : 200 000 GNF et Détaillant : 215 000 GNF
Viande (1 kg) : Abattoir : 55 000 GNF et Détaillant : 60 000 GNF
Le prix de ces denrées alimentaires, varie à l'intérieur du pays d'une préfecture à une autre en fonction de sa distance de Conakry.
Le riz étuvé 5 % brisure (50 kg) : Coyah, Dubréka : 285 500 GNF; Kindia : 289 500 GNF; Mamou : 296 000 GNF; Dalaba : 298 000 GNF ; Labé : 305 000 GNF; Koundara : 312 500 GNF ; Kankan, Kouroussa : 306 000 GNF ; N'Zérékoré : 314 500 GNF ; Beyla et Yomou : 331 000 GNF, ...
Au-delà, le représentant de Docteur Diaka Sidibé ajoute que « Ce qu'il faut retenir, c'est que ces prix sont valables pour les préfectures. Il existe bien évidemment des charges supplémentaires pour atteindre les sous-préfectures, mais nous progresserons dans ce sens. C'est notre vision, et nous allons l'atteindre progressivement », a

précisé le Directeur.
Dans les marchés de Conakry et ceux de l'intérieur du pays, des enquêtes seront menées par des services secrets pour contrôler l'application de ces mesures. Cependant, le président de la chambre nationale de commerce invite ses pairs à la responsabilité.
« Il faudrait que les commerçants grossistes et détaillants puissent avoir honte de leur comportement il faut qu'ils épousent un bon comportement », a conseillé El Hadj Mamadou Baldé.
Dans le cas contraire, il met en garde tout commerçant qui tentera de fouler au pied ce protocole.
« Je prie à ce que les commerçants acceptent de mériter cette confiance. A défaut, toute personne qui sera prise en abusant des prix, servira de leçon aux autres, ça c'est évident. Elle va subir toutes les sanctions possibles. Je vous mets en garde », a-t-il menacé.

Samuel Demba. D



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018

Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com

Tél: (+224) 621 93 53 88

Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo

Rédacteur en Chef: Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction: Sammuël M'Bemba

Comité de Rédaction: Sammuël M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:

Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

Imprimeur: Alseny Camara 628066445

Imprimerie: Imprimerie Lanyi

Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page: CMP-GAMS 629106363

Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

INTERVIEW

Nouvelle constitution Signature d'une charte pour un OUI au référendum

Un protocole d'accord vient d'être signé par des partis politiques, société civile et mouvements de soutien pour un OUI au référendum. Les membres de cette coalition se disent convaincus du projet de nouvelle constitution. Parmi ces figures, on y trouve d'anciens membres de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée dont Dr Ben Youssouf Kéïta, président de ladite coalition.



L'Aigleinfos : Vous avez signé une charte pour la nouvelle constitution. C'est quoi votre vraie motivation ?

Dr Ben Youssouf Kéïta : C'est effectivement pour un OUI au référendum. Nous sommes composés des partis politiques, des organisations de la société

civile, des mouvements de soutien. Nous avons un seul objectif, c'est de faire voter le OUI au référendum. Nous ne pouvons pas aller sans cette charte qui devient notre règlement intérieur de conduite.

L'Aigleinfos : Le contenu réel de votre charte n'est pas

connu officiellement, mais qu'est-ce qui engage les parties prenantes de ce document ?

Dr Ben Youssouf Kéïta : Ce qui nous engage est que nous avons été associés à l'élaboration de cette constitution non seulement en tant que parti Alliance pour le

Changement et le Progrès, nous avons été à Kindia et j'ai été personnellement sollicité par le président du CNT pour donner mon avis. Nous sommes convaincus du bonheur que cette constitution apportera à la stabilité du peuple de Guinée.

L'Aigleinfos : De l'autre côté, l'ANAD promet de mettre les bouchées doubles pour que cette constitution ne puisse pas passer. Comment allez-vous vous y prendre sur le terrain ?

Dr Ben Youssouf Kéïta : D'où l'importance de ne pas dormir sur les lauriers parce que ceux qui se battent pour que le OUI l'emporte comme ceux qui sont contre, nous sommes les guinéens et nous avons tous les mêmes droits. Et nous sommes en démocratie ou la dictature de la majorité sur la minorité. Donc si le OUI l'emporte, ils seront obligés de le suivre. Et si par mal chance, le NON l'emporte, et c'est ce que nous voulons éviter. C'est pourquoi nous battons pour le OUI.

L'Aigleinfos : Est-ce que vous comprenez les arguments de l'ANAD qui estime que les articles qui n'autorisent pas la candidature du président de la transition ainsi que les membres du CNRD et ceux du CNT ont été retirés.

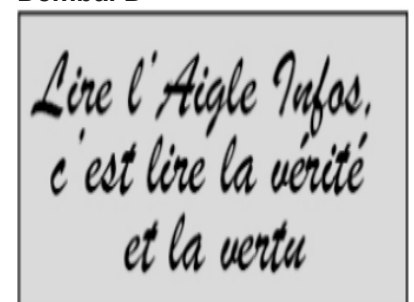
Dr Ben Youssouf Kéïta : L'ANAD est dans son droit le

plus absolu. Nous avons dit que chacun est libre de penser tant qu'il respecte la loi. Mais honnêtement, une constitution n'est pas personnelle et dans aucun des articles, on a cité le nom du Général Mamadi Doumbouya. On a dit dans l'article 49 jusqu'à 79 que pour être candidat à la présidence, les critères sont là. Vous devez être de nationalité guinéenne, avoir résidé en Guinée pendant un temps, avoir entre 40 à 80 ans, c'est aussi simple que ça. Que ce soit Mamadi Doumbouya ou Dr Ben Youssouf, si nous désirons, il faut que nous remplissions ces critères-là. Donc pour nous, la constitution n'est pas personifiée. En démocratie, chacun est libre de se présenter en respectant la loi.

L'Aigleinfos : Merci à vous Dr Ben Youssouf Kéïta, président de l'Alliance pour le Changement et le Progrès (ACP) et également président de cette nouvelle coalition !

Dr Ben Youssouf Kéïta : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D



Alphonse Charles Wright, ancien ministre de la Justice

« J'ai la conscience tranquille... »

Le dimanche 13 juillet 2025, l'ancien ministre guinéen de la Justice, Garde des Sceaux, Alphonse Charles Wright, a cru devoir briser le silence pour démentir, sur son compte Facebook, les enregistrements audio qui lui sont attribués et les rumeurs circulant sur les réseaux sociaux faisant état de son arrestation.



« Après deux mois silence loin des réseaux sociaux, les individus malintentionnés ont décidé de passer à la vitesse supérieure après l'échec de leur stratagème visant à m'attribuer un prétendu enregistrement audio de Son Excellence Monsieur le président de la République avec qui j'entretiens des rapports de confiance, de sincérité et de loyauté sans faille, par la publication des informations faisant état de mon arrestation », a réagi Alphonse Charles Wright, ancien Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'homme.

« Depuis, la famille, mes avocats et mes proches ne cessent de s'inquiéter. Je tenais à les rassurer que ces informations sont purement et simplement fausses. Dans les jours à venir je pren-

drai la responsabilité en concert avec mes avocats de saisir les juridictions compétentes pour que cessent de tels agissements...J'ai la conscience tranquille et je continuerai à garder à jamais cette relation de confiance, de loyauté et de sincérité envers Monsieur le président de la République...Vous continuerez à prendre vos mauvaises intentions pour vérités et le dernier mot reviendra toujours à Allah, le Maître de l'univers », a-t-il martelé. Quand il était au Gouvernement Bernard Gomou, en tant que tout-puissant ministre de la Justice et des Droits de l'homme, après avoir occupé le poste de procureur général près la cour d'appel de Conakry, le très médiatique Alphonse Charles Wright faisait vraiment peur. Il finira par être évincé de son poste ministériel dans les circonstances que tout le monde connaît.

Kéfina Diakité



Guinée

Les Forces vives tiennent au respect des articles 46, 55 et 65 de la Charte de la Transition

Le lundi dernier, les Forces Vives de Guinée (FVG) ont publié une déclaration dans laquelle elles exigent le respect des dispositions de la charte de la Transition, notamment les articles 46, 55, et 65 qui interdisent la candidature de Mamadi Doumbouya et de tous les responsables de la Transition aux élections organisées pour le retour à l'ordre constitutionnel.



« Les Forces Vives de Guinée ont pris connaissance du projet de Constitution rendu public le lundi 30 juin 2025. Elles constatent, avec regret, la non reconduction, dans les dispositions transitoires, de l'article 46 de la Charte de la Transition, qui dispose :

« Le président et les membres du Comité national du rassemblement pour le développement ne peuvent faire acte de candidature ni aux élections nationales ni aux élections locales qui seront organisées pour marquer la fin de la

transition ». Bien qu'il fût clairement indiqué que cette disposition ne peut faire l'objet de révision, la junte et le CNT ont décidé d'éliminer de l'avant-projet cette disposition. Dès lors, ce projet de Constitution n'a pour seul objectif que de satisfaire le désir de Mamadi Doumbouya de se présenter aux prochaines élections, en violation de son serment d'officier et des engagements solennels qu'il a pris devant le peuple de Guinée et la Communauté internationale.

Les Forces Vives de Guinée exigent le respect des dispositions de la charte de la Transition notamment les articles 46, 55, et 65 qui interdisent la candidature de Mamadi Doumbouya et de tous les responsables de la Transition aux élections organisées pour le retour à l'ordre constitutionnel. En conséquence, les FVG rejettent catégoriquement ce projet de Constitution qui ouvre au chef de la junte la possibilité de commettre un parjure et prive notre peuple de son droit de choisir librement le Président de la République de Guinée avec toutes les conséquences sur la paix et la stabilité de notre pays.

Les Forces Vives de Guinée invitent le peuple de Guinée à rester mobilisé pour s'opposer avec la plus grande combativité à ce projet de constitution qui viole la charte de la Transition, les droits et libertés de notre peuple et les engagements internationaux de notre Pays. », peut-on lire dans la déclaration des Forces vives de Guinée (FVG).

Kéfina Diakité

Dispositions de la Charte de la transition La réaction de Cheick Tidiane Traoré à la sortie de l'ANAD

Cheick Tidiane TRAORE, Secrétaire Exécutif National de la Synergie GMD2, a tenu à recadrer l'ANAD qui, dans une déclaration publiée le vendredi 11 juillet 2025, a dénoncé ce qu'elle considère comme le non-respect des dispositions de la Charte de la transition.



« La déclaration de l'ANAD du vendredi 11 juillet 2025 m'a amené à me poser une question, à la fois juridique et politique : le non-respect des dispositions de la Charte de la transition après le vote de la nouvelle Constitution est-il un parjure juridique ? Manifestement non, le non-respect des dispositions de la Charte de la transition après le vote de la nouvelle Constitution n'est pas un parjure juridique, car la Charte perd toute valeur normative dès l'entrée en vigueur de la Constitution. Mais sur le plan éthique ou politique, cela peut être interprété à souhait. Pourquoi et comment ? 1. Cadre juridique : la hiérarchie des normes En droit constitutionnel, une nouvelle Constitution, une fois adoptée par référendum ou tout autre mécanisme légitime, devient la norme suprême. Elle abroge au-

tomatiquement toutes les dispositions antérieures qui lui sont contraires y compris celles de la Charte de la transition, si celle-ci n'a pas été intégrée ou reconduite dans la nouvelle Constitution. 2. Qu'est-ce que le parjure ? Le parjure désigne traditionnellement le fait de violer un serment solennel, notamment prêté devant Dieu ou la Nation, en particulier par un chef d'État ou une autorité publique. En contexte républicain, cela suppose : • Qu'un serment solennel ait été prêté ; • Que ce serment fasse explicitement référence à la Charte ou à un engagement à respecter un texte transitoire. Ainsi, le non-respect de la Charte de la transition après l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution ne constitue pas un parjure, pour les raisons suivantes : – La Charte de la transition est

caduc : Elle cesse de produire ses effets dès l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution. Elle était un cadre temporaire ; – Le serment est désormais régi par la nouvelle Constitution : Toute autorité publique se conforme désormais à cette dernière ; – Le fondement du pouvoir évolue : Si un Président ou un gouvernement a prêté serment selon la Charte, ce serment devient caduc si la Charte elle-même est abrogée par la nouvelle Constitution. Le passé récent nous enseigne que le projet de nouvelle constitution a été rédigé par le CNT. Le CNT est composé d'acteurs socio-politiques dont plusieurs membres de l'ANAD ont désigné leurs dans cette institution de la transition. De ce qui précède, la question qu'on est en droit de se poser est de savoir pourquoi les représentants des partis membres de l'ANAD qui siègent au CNT n'ont pas exigé la prise en compte des revendications contenues dans la déclaration qui défraie l'actualité ? Question à un million de dollars. Malin est celui qui décrochera ce jackpot. Que Dieu bénisse la Guinée et les Guinéens. », a écrit Cheick Tidiane TRAORE, Secrétaire Exécutif National de la Synergie GMD2.

Kaba Kankoula

Opérations de ratissage

207 interpellations en une semaine

La Direction Générale de la Police Nationale a fait le bilan hebdomadaire de ses opérations de ratissage menées du 05 au 14 juillet 2025 à Conakry et dans certaines villes du pays. Grâce à ses unités de la BAC, CMIS et BSIP, elle a procédé cette semaine, à plusieurs interpellations, des saisies de stupéfiants et le démantèlement de plusieurs réseaux d'escroqueries.



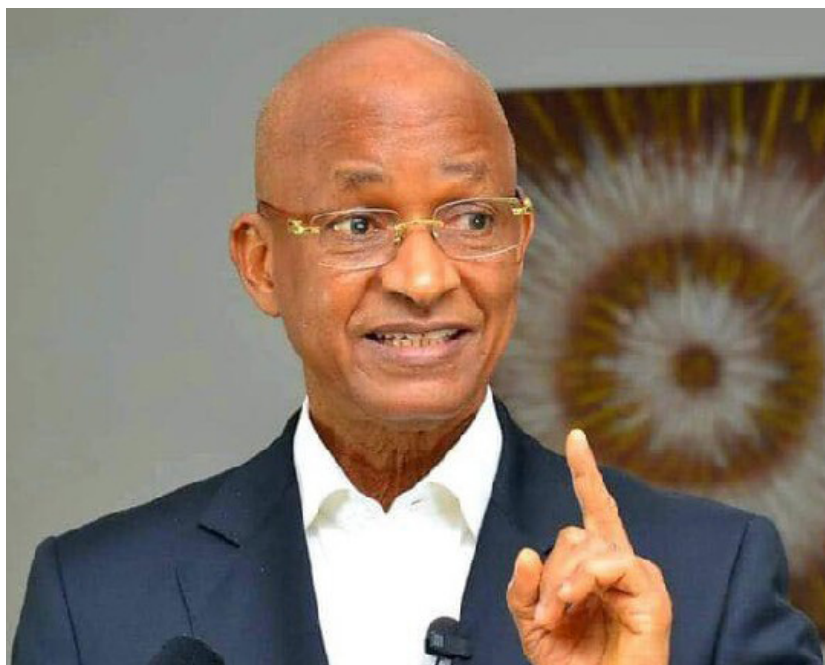
Selon la porte-parole de la police, 207 interpellations, la saisie de drogues, armes et matériels frauduleux, le démantèlement d'un réseau d'arnaque numérique ont été effectués par ses hommes. « Le 05 juillet dans la commune de Tombolia 30 interpellés dont une jeune fille; 07 juillet dans la commune de Ratoma 10 interpellés dont une femme ; 08 juillet dans la préfecture de Dubréka, 40 interpellés, trois présumés dealers ; 10 juillet dans la commune de Sonfonia 21 interpellés dont deux femmes dans des temples de bandits et à la T8 démantèlement de Infinitif millénium, réseau d'escroquerie type QNET, 30 interpellés dont 11 femmes plusieurs suspects et victimes de nationalités étrangères ; le 11 juillet à Coyah 28 interpellés dont un leader de renom ; le 13 juillet dans la commune de Gbessia 11 interpellés dont une femme ; le 14 juillet dans la commune de Kaloum 35 interpellés dont deux femmes », a énuméré la capitaine Rama Baldé. Pendant ces opérations, pour-

suit-elle, d'importantes quantités de la drogue Kush, du chanvre indien en vrac et en boule, du Tramadol et des armes blanches, des matériels informatiques, des documents compromettants et des jus frelatés ont été saisis dans ces lieux avec ces présumés bandits. Plusieurs chefs d'accusation pèsent sur ces mis en cause notamment détention, consommation des substances psychotropes et escroquerie en bande organisée. Des faits prévus par les articles 812 et 403 et suivants du code pénal en vigueur. Ils seront déferés dans leurs juridictions respectifs, selon la porte-parole de police nationale. Toutefois, la Direction Générale de la Police Nationale rappelle à la population que le numéro vert 117 reste accessible 24h sur 24h, à sa collaboration citoyenne pour venir à bout de ce phénomène d'insécurité.

Samuel Demba. D

Prochain congrès de l'UFDG Le parti de Cellou Dalein Diallo fait un clin d'œil à la Cour suprême

La réintégration de Ousmane Gaoual Diallo, ancien coordinateur de la cellule de communication de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée devrait être tranchée ce 17 juillet 2025, par la Cour suprême.



Après l'annulation de son congrès qui était prévu le 06 juillet dernier, la formation dirigée par Mamadou Cellou Dalein Diallo a introduit une requête devant cette instance. En attendant la réponse de cette juridiction suprême,

le parti reste focalisé sur son congrès. Toutefois, Cellou Dalein Diallo demeure l'unique candidat pour ses partisans. Ils l'ont fait savoir le samedi 12 juillet 2025, à l'occasion de l'assemblée générale hebdomadaire du parti, par la

voix de son vice-président.

Le bureau exécutif de l'UFDG a levé l'équivoque sur la candidature du leader du parti. Le choix reste et demeure le président sortant, Cellou Dalein Diallo. Une décision prise à l'unanimité par toutes les fédérations du parti.

« Les choses sont très claires. Il n'y a pas une seule fédération ici et à l'extérieur qui n'a pas envoyé un papier pour dire que Cellou est notre président. Donc nous allons organiser le congrès et ça sera une simple formalité », a-t-il clarifié. Mais en attendant, une décision majeure devait déterminer la suite de cette aventure. La réponse de la requête déposée le 02 juillet dernier devrait tomber le 17 du mois. Elle devra statuer sur la réintégration ou non du l'actuel Ministre porte-parole du gouvernement du CNRD, Ousmane Gaoual Diallo. Le vice-président

chargé des affaires juridiques du parti fait une invite personnelle à la justice. « J'espère et je suis profondément convaincu que notre requête est telle claire, les arguments sont solides qu'il n'y a pas de problèmes là-dessus que la cour suprême va nous autoriser à organiser notre congrès, c'est le 17 juillet », a sollicité Dr Fodé Oussou Fofana. Le parti de l'ancien Premier ministre sous l'ère CONTE met en garde ceux qui parlent en son nom sans en avoir mandat. Désormais, la direction nationale de cette formation envisage de sévir contre ceux-ci : ceux qui vont parler au nom de l'UFDG sans en avoir l'autorisation du parti : « celui qui n'a pas mandat de parler au nom du parti. Quand tu quittes pour aller en mission pour aller parler au nom du parti, si non rend compte, tu seras sanctionné. Nous n'avons pas de problème avec ça ! », prévient le vice-président de l'UFDG, chargé des affaires juridiques. Le président de séance demande désormais à ses militants et responsables de ne plus se mettre à répondre par-ci par-là, à ceux qui passent leur temps à raconter

des contrevérités sur le parti. Le faire selon lui, peut aider à vulgariser davantage à aider ceux-ci à passer leurs messages. « Quand quelqu'un parle de l'UFDG, et que vous sortez commenter ce que les autres disent, vous les aidez à amplifier. Si quelqu'un dit que c'est fini pour l'UFDG, ne commentez pas, laissez-le », a-t-il conseillé. Ajoutant que parfois leurs absences à certaines réunions politiques sont de nature à être mal interprétées. « Quand quelqu'un dit qu'on a donné 40 mille dollars à Dr Fodé Oussou pour aller se soigner, laissez-le. Quand Fodé Oussou ou Kalémodou ne vient pas à l'assemblée générale, on dit que c'est fini. N'écoutez pas... », a martelé l'ancien parlementaire.

Samuel Demba. D



Fortes pluies à Conakry et ses environs Six morts, plusieurs ménages touchés selon ANGUCH

Les fortes pluies qui s'abattent depuis le 1er juillet sur la zone de Conakry et ses environs ont provoqué d'importantes inondations, affectant plusieurs quartiers dans les communes de Coyah, Matoto, Dubreka, Sonfonia, Lambanyi, Dixinn, Ratoma et Manéah.



Dans un rapport publié lundi, l'Agence Nationale de Gestion des Urgences et Catastrophes Humanitaires (ANGUCH), a présenté un bilan provisoire de 713 ménages impactés, avec 4.056

personnes directement touchées par les crues et les effondrements sur la période du 28 juin au 04 juillet 2025. L'agence indique que du 28 juin au 14 juillet 2025, six décès ont été causés par ces

intempéries suite aux inondations et sept blessés légers recensés. Le mardi 15 juillet 2025, journée moins pluvieuse, le Coordinateur communal de l'Agence Nationale de Gestion des Urgences et de

Catastrophes humanitaires de Ratoma a conduit une opération de recensement des victimes de ces grandes pluies.

« Le constat est alarmant surtout beaucoup de quartiers des communes de Ratoma et Lambanyi ont été affectés. Avant on avait donné la cartographie des zones à haut risque d'inondation et cela a commencé à donner des résultats. Ce travail a été fait avec les chefs de quartiers et ça a été soumis aux présidents des délégations spéciales afin qu'ils valident le document et remonter aux hautes autorités pour une prise de décision », a indiqué Mamadou Oury Daddy Diallo.

Ces catastrophes sont souvent causées par des constructions anarchiques, des canaux d'évacuation orientés dans certains ménages à cause des travaux, des fossés bouchés, le manque de caniveaux, des clôtures contiguës. Dans cette journée, un bilan à mi-parcours a été élaboré. Il concerne une partie de la commune de Ratoma : « A Kipé, secteur Faouyah, il y a eu trente-trois ménages touchés, un cas de mort, un blessé et des commerces affectés. Dans le secteur Gassamayah, huit ménages dont un sérieusement affecté. Des

quartiers aussi tels que Démoudoula, Kaporo », a cité cet agent, ajoutant qu'il va poursuivre son opération dans les quartiers de Kaporo centre et Nongô village.

A la fin du recensement, les sinistrés devraient bénéficier d'un accompagnement de la part des autorités, rassure le Coordinateur communal de l'Agence Nationale de Gestion des Urgences et de Catastrophes humanitaires de Ratoma.

Pour minimiser ces catastrophes, le représentant procède à une sensibilisation des citoyens.

« Vu cette situation de grandes pluies, ils doivent s'abstenir de jeter des ordures dans les caniveaux, les canaux d'évacuation, de s'abonner aux PME afin que celles-ci puissent acheminer leurs déchets de ménages dans les endroits indiqués », a-t-il conseillé.

Samuel Demba. D



AG du MoDeL

Le projet de nouvelle constitution et le dossier Foniké-Billo parmi les sujets abordés

Le MoDeL, le parti d'Aliou Bah, a tenu son assemblée générale hebdomadaire à son siège le samedi, 12 juillet 2025. Parmi les sujets abordés à cette occasion, il y a celui relatif au projet de nouvelle constitution qui, on le sait, a été remis le 26 juin dernier au président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya.



« Le projet de nouvelle constitution. Il suscite un débat partout en Guinée. Donc c'était de notre devoir d'éclairer la lanterne de nos militants par rapport à ce document sur lequel nous n'avons pas une position fixe d'abord, puisque nous ne disons pas que nous la rejetons, nous ne disons pas que nous l'adoptons. Nous sommes en train d'en faire une lecture motivée, avec des avis professionnels pour pouvoir se prononcer sur le contenu. Mais sur la forme de sa rédaction, comme vous le savez, le MoDeL en tant qu'entité politique n'a été associé ni de près ni de loin dans la conception de ce document-là, malgré que ce n'est pas ce qui aurait dû être fait. Pour la rédaction d'un document aussi important que la constitution, qui est le fondement de toutes les lois du pays, la manière de faire devait être une large consultation, une consultation de toutes les entités politiques et sociales du pays pour permettre à la population de s'exprimer et de prendre les préoccupations de la population.

Ça n'a pas été le cas. Donc, sur la forme, tout le monde sait que depuis le début, le MoDeL n'est pas associé. Sur le contenu de la constitution, très prochainement, le MoDeL va faire une communication officielle après avoir pris connaissance du contenu », a déclaré Aliou Dalein Baldé, le secrétaire national à l'implantation et l'adhésion du MoDeL.

Avant de revenir sur l'An 1 de la disparition de Oumar Sylla alias Foniké Mengué et Mamadou Billo Bah, tous membres du FNDC. « Nous avons abordé le triste anniversaire de la disparition des camarades de lutte du FNDC Foniké Mengué et Billo BAH, qui, ça fait un an, ont été arrachés à la chaleur de leurs familles. Ça fait un an que leurs épouses et leurs enfants sont privés de leurs époux, de leurs papas. C'était l'occasion pour nous d'adresser un message de compassion et de soutien à leurs familles, un message d'encouragement à tous les combattants pour la démocratie et la liberté. Qu'ils sachent où qu'ils soient que nous ne les avons pas oubliés, ni dans nos prières, ni dans nos réunions, ni dans nos activités », a martelé Aliou Dalein Baldé.

Mamadou Oury

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Médias

La participation de la HAC Guinée au débat sur la télévision à l'ère du numérique, à Lomé (Togo)

Les 14 et 15 Juillet 2025, à Lomé (Togo), la Haute Autorité de la Communication (HAC), membre de la Plateforme des Régulateurs Africains de l'audiovisuel de l'Espace UEMOA-Guinée (PRA UEMOA-Guinée), a participé à l'atelier portant sur les enjeux et perspectives des télévisions classiques face aux mutations du numérique.



« Initié par la HAAC du Togo, cette session d'échanges qui avait pour thème : « l'avenir de la télévision à l'ère du numérique », a permis à ces institutions de partager leurs expériences en matière de régulation à l'heure de la télévision connectée et des plateformes numériques.

Trois communications d'experts ont enrichi les réflexions, suivies de présentations pays par pays sur les défis actuels.

La délégation guinéenne, conduite par le Président de la HAC, Boubacar Yacine Diallo, s'est illustrée au cours de ces débats.

A la clôture des travaux, M. Boubacar Yacine Diallo, en sa qualité de Vice-Président de la PRA-UEMOA-Guinée, a commencé son discours par remercier les autorités togolaises qui ont permis l'organisation de cet atelier. Le Président de la HAC Guinée a insisté sur la production natio-

nale de contenus riches et variés pour tenir la concurrence avec les plateformes numériques.

El Hadj Fodé Bouya Fofana, Président de la Commission Formation et Promotion des Compétences de la HAC, a de son côté présenté l'expérience de son institution dans la régulation des télévisions classiques, tout en relevant les défis actuels.

Au terme des discussions, les participants ont fait une série de recommandations aux Etats, aux régulateurs de l'audiovisuel, aux médias et producteurs de contenus, aux plateformes numériques et à la société civile.

Les autorités de régulation et de l'audiovisuel et celles des Télécommunications sont « invitées à mettre ensemble une gestion efficiente et harmonieuse de la bande de fréquences 470-694 Mhz, en tenant compte des évolutions technologiques et des besoins de l'Etat afin de tirer parti

des progrès technologiques et accroître l'accès et l'efficacité d'utilisation du spectre. »

En ce qui concerne la radiodiffusion, il a été jugé « impératif de procéder à des investissements au cours des dix (10) prochaines années dans son développement et mettre en œuvre des techniques de radiodiffusion de nouvelles générations et de nouvelles applications ; par exemple la télévision à Ultra Haute Définition (UHD) et la radiodiffusion fondée par les réseaux de cinquième génération (5G). »

Les Etats sont par ailleurs invités de « promouvoir des politiques publiques de soutien à la production audiovisuelle locale, avec des incitations fiscales, des fonds de soutien et des dispositifs de formation. », rapporte le Service de Communication de la HAC.

Mamadou Oury

Kankan

Vol d'un important lot de batteries solaires, destinées à l'éclairage public

Selon le site Mediaguinee, un vol aux allures de scandale secoue la commune urbaine de Kankan. Un important lot de batteries solaires, destinées à l'éclairage public, a mystérieusement disparu alors qu'il était conservé dans les locaux de la mairie.



Ces équipements, selon le site, avaient été démontés des anciens poteaux solaires, à la veille de la fête de Tabaski 2025, lors du remplacement de ces installations par des poteaux électriques classiques.

L'affaire a été rendue publique par Mamadi Kaba, point focal du projet d'interconnexion électrique

à Kankan. Invité de l'émission Sabatibaro sur les ondes de Baraka FM Kankan, il a confirmé les rumeurs persistantes en dévoilant les dessous de cette disparition.

« Ce sont des batteries d'éclairage public qui ont été remplacées. Lorsqu'il a été question de les stocker, plusieurs entités, dont

l'EDG et l'entreprise en charge des travaux, ont manifesté leur intérêt. J'ai décidé de les envoyer à la commune urbaine, mais avec une consigne stricte : que rien ne soit manipulé sans ma présence. Nous avons fait le décompte ensemble : il y en avait 54. Elles ont été livrées à bord du véhicule de l'entreprise, en présence de

témoins. Mais à ma grande surprise, j'ai appris plus tard qu'elles n'étaient plus dans le magasin de la mairie », a-t-il révélé.

Alerté par cette disparition, Mamadi Kaba a immédiatement exigé leur restitution. Résultat : 47 batteries ont été restituées, mais 7 restent toujours introuvables.

« Même le ministre Mory Condé m'a appelé pour s'enquérir de la situation. Après mes démarches, 47 batteries ont été ramenées. J'ai demandé au maire de retrouver les 7 restantes. »

À Kankan, les rumeurs vont bon train. Des informations non confirmées pointent du doigt certains responsables de la mairie, notamment le receveur communal, le secrétaire général et le vice-président de la délégation spéciale. Toutefois, Mamadi Kaba se garde de toute accusation directe :

« Je ne sais pas qui a sorti les batteries. Ce que je sais, c'est qu'elles avaient disparu et qu'après mon intervention, la majorité a été récupérée. Je vais continuer à échanger avec

le maire, car je dois en rendre compte à ma hiérarchie. »

Malgré plusieurs tentatives pour obtenir la version du président de la délégation spéciale, Arfan Moussa Koulibaly, ce dernier est resté injoignable. Aucun commentaire officiel n'a été fait jusqu'ici par la mairie sur cette affaire embarrassante.

Entre malaise administratif, manque de transparence, et soupçons de détournement, ce nouvel épisode jette un sérieux doute sur la gouvernance locale à Kankan. En attendant les conclusions du rapport annoncé par Mamadi Kaba, une question reste entière : où sont passées les 7 batteries manquantes, et qui en sont les responsables ? Rapporte le site Mediaguinee.

Mamadou Oury



Appropriation citoyenne de la nouvelle constitution

La Primature donne le ton

Le lundi 14 juillet 2025, la campagne de vulgarisation du Projet de nouvelle Constitution a été lancée à la Primature. Une occasion que le Chef du Gouvernement, Amadou Oury BAH, a mise à profit pour rappeler l'importance de l'appropriation citoyenne du contenu de la nouvelle constitution.



Selon la cellule de communication du Gouvernement, cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Gouvernement et des membres du CNRD à vulgariser ce texte qui porte les droits et les espoirs de tous les Guinéens. L'idéal est de toucher ou de faire parvenir à tous les Guinéens où qu'ils se trouvent, le contenu du futur texte fondateur d'une Guinée née des cendres de son histoire glorieuse et tumultueuse, pour qu'ils sachent ce qui leur est soumis, et en toute connaissance de cause, par leur vote, ils expriment leur volonté d'avoir des institutions stabilisées et fortes.

« Les institutions doivent être stables et impersonnelles. Ce n'est pas fait pour faire plaisir à tel ou à tel autre, c'est pour que ce soit dans la durée en évitant tout ce qui par le passé nous a mis dans des situations très compliquées et malheureuses... » a indiqué le Premier ministre, Chef du Gouvernement, devant son personnel composé

de conseillers, responsables de services d'appui.

Le Chef du Gouvernement a édifié l'assistance sur plusieurs points relatifs aux questions des Droits de l'Homme et au respect des lois contenues dans la nouvelle constitution : « **Nul ne peut être contraint de faire ce que la loi ne donne pas, ou être empêché de faire ce qu'elle n'interdit pas...** », a enchaîné Amadou Oury Bah.

Dans la même lancée, le Premier ministre a invité le personnel de son département à s'approprier de la nouvelle constitution pour une meilleure compréhension de son contenu et de s'employer pour sa diffusion auprès des proches.

De son côté, la Cheffe de Cabinet de la Primature a, à son tour, invité le personnel à s'imprégner du contenu de la nouvelle constitution. Déjà, Mme Fanta Kéita exprime toute sa satisfaction par rapport à certaines dispositions de ce projet de loi : « ... **je suis contente qu'on ait pris en compte l'implication des Guinéens de l'extérieur dans ce document. Et je souhaite que le quota de 30% fourni dans ce document pour les femmes soit respecté...** », a écrit la Cellule de Communication du Gouvernement.

Kaba Kankoula

Justice

Les avocats mettent fin à leur débrayage

En signe de soutien à Me Mohamed Traoré, enlevé et maltraité par des individus non identifiés, les avocats guinéens ont boycotté à partir du 23 juin 2025 les audiences des cours et tribunaux. Un débrayage qui a pris fin le mercredi 16 juillet.



C'est au cours d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le mercredi 16 juillet à la Cour d'appel de Conakry que la décision de suspension du boycott a été prise par les avocats. D'après Me Moussa Diallo, porte-parole du jour, le Non à la reconduction du débrayage l'a emporté sur le Oui.

« Il s'agissait aujourd'hui d'évaluer l'évolution de la situation qui nous avait conduits à ce boycott. À l'issue du vote, il a été décidé de suspendre le mot d'ordre », dira Me Moussa Diallo, membre du Conseil de l'Ordre.

Dans sa communication, il a indiqué que les actions entreprises depuis le déclenchement de la grève ont été passées en revue. « Nous avons constaté que des actes ont été posés. Bien sûr, dans une situation impliquant une institution et des interlocuteurs étatiques, les échanges prennent

du temps. Mais il faut savoir saisir certaines ouvertures. », a-t-il déclaré. Et de rappeler que l'agression du bâtonnier Mohamed Traoré a suscité une vague de condamnations, aussi bien en Guinée qu'au niveau international. Il cite notamment les nombreuses prises de position des organisations professionnelles d'avocats.

« Il y a eu des rencontres, à deux reprises, avec le Premier ministre en présence de personnalités importantes de l'administration et du monde judiciaire. La procédure annoncée a également connu des avancées : aujourd'hui, le bâtonnier a été auditionné par l'officier de police judiciaire », a-t-il relevé.

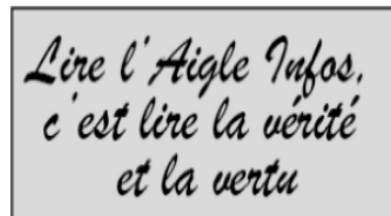
Le Barreau tient par ailleurs à sa demande de rencontre avec le président de la transition, le général Mamadi Doumbouya.

« Ce souhait a été réitéré au

Premier ministre. Ce n'est pas irréalisable. Nous gardons bon espoir qu'il puisse être entendu. Mais pour l'heure, nous avons jugé utile de suspendre la grève afin de laisser une chance aux discussions d'aboutir », a martelé Me Moussa Diallo.

Comme indiqué plus haut, le boycott des audiences a été consécutif à l'enlèvement et à la maltraitance de l'ancien bâtonnier Mohamed Traoré dans la nuit du 20 au 21 juin 2025 par des individus non identifiés. C'était à son domicile à Sonfonia, dans la commune du même nom.

Mamadou Oury



Côte d'Ivoire

Les deux blocs d'opposition appellent au dialogue à l'approche de la présidentielle

En Côte d'Ivoire, à trois mois de la présidentielle, l'opposition multiplie les initiatives pour tenter d'influencer le cadre électoral. Mercredi 16 juillet, deux actions distinctes ont marqué l'actualité. D'un côté, le PPA-CI et le PDCI ont présenté les organes dirigeants de leur front commun, annoncé le mois dernier. De l'autre, la coalition CAP-CI a ouvert un dialogue direct avec le RHDP, le parti au pouvoir. Deux stratégies différentes, mais un même objectif.



En Côte d'Ivoire, c'est un front désormais structuré que présentent le PPA-CI de **Laurent Gbagbo** et le PDCI-RDA de **Tidjane Thiam**.

Les deux principales forces d'opposition entendent faire bloc sur plusieurs revendications clés : la réforme de la Commission électorale indépendante, un nouveau dialogue politique et la réintégration de leurs leaders, écartés pour l'instant de la présidentielle. Leur mot d'ordre : déterminés, mais légalistes, comme le souligne Sébastien Danon Djédjé, président exécutif du **PPA-CI**. « Ce front n'est pas né pour faire de la figuration. Il est né pour peser, pour agir. Et si l'on persiste

à exclure arbitrairement des candidats, à manipuler les instruments électoraux et à refuser le dialogue républicain, alors nous saurons mobiliser le peuple, dans le respect des lois, mais avec une détermination sans faille », a-t-il expliqué.

Une délégation du RHDP reçue par la CAP-CI

À quelques kilomètres de là, au siège du MGC, la coalition de l'opposition, la CAP-CI, recevait une délégation du RHDP, le parti au pouvoir, conduite par son secrétaire exécutif, Ibrahima Cissé Baongo. Une première prise de contact, selon la porte-parole de la coalition, Simone Gbagbo. «

Dans ce premier contact, nous avons tenu à exposer à la délégation du RHDP les questions que nous évoquons toujours et qui concernent la réforme du système électoral. Mais nous ne sommes pas entrés en profondeur dans ces détails », a déclaré Simone Gbagbo.

Des discussions plus poussées sont envisagées, mais des absences notables ont marqué la rencontre : le PDCI et le FPI, pourtant membres de CAP-CI, ont décliné l'invitation. Pour ces partis, « le dialogue doit se faire avec le gouvernement, pas avec le parti au pouvoir. »

RFI

Cameroun

La candidature de l'opposant Maurice Kamto toujours menacée d'invalidation

Au Cameroun, la candidature de Maurice Kamto sous la bannière du MRC est toujours sous la menace d'une invalidation. Cette dernière a été avancée mercredi 16 juillet par Paul Atanga Nji, le ministre de l'Administration territoriale, lors de l'ouverture des travaux de la conférence des dix gouverneurs de régions que compte le pays. Maurice Kamto, pour sa part, a annoncé dans la même journée le dépôt de son dossier de candidature pour ce vendredi.



Au Cameroun, pour Paul Atanga Nji, l'élection présidentielle à venir ne devra être entachée d'aucune fausse note sécuritaire. « L'ordre public sera renforcé et maintenu avant, pendant et après le scrutin présidentiel. Les états de comportement, la promotion du tribalisme et l'apologie du terrorisme seront sanctionnés », a-t-il déclaré.

Le ministre de l'Administration territoriale a aussi réitéré une position qu'il a souvent exprimée ces derniers mois. Pour lui, en l'état actuel de la loi et fort du boycott en 2020 des élections législatives et municipales par le MRC, ce parti ne peut investir un candidat à l'élection présidentielle. « Je le dis d'autorité : le parti politique, qui avait boycotté le

double scrutin législatif et municipal du 9 février 2020, ne peut pas présenter un candidat à l'élection présidentielle de 2025. Ce débat est désormais clos », a-t-il ajouté. Pendant qu'il faisait ce discours et de manière quasi concomitante, un communiqué non signé et sans en-tête annonçait le dépôt de la candidature de Maurice Kamto pour ce vendredi. Cette annonce a ravivé les spéculations sur la bannière qui portera cette candidature : le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun ou tout autre parti politique ? Un nom, le Manidem, a particulièrement été avancé sans confirmation de l'un des officiels de ces deux partis politiques.

RFI

Vie de la nation

Le ministre de l'Economie et des Finances appelle à voter OUI au Référendum constitutionnel

Lors d'une rencontre qui s'est tenue le samedi 12 juillet 2025, à Conakry, le ministre de l'Economie et des Finances, Mourana Soumah, a tenu à remercier l'association «Laguine Malanyi» pour le « Bamba Dougui » en soutien au président Général Mamadi Doumbouya. Il a mis l'occasion à profit pour inviter les Guinéens à voter OUI le 21 septembre prochain au compte du référendum constitutionnel.



« Nous ne pouvons pas rester sans venir vous dire merci pour tout ce que vous faites pour le président Général Mamadi Doumbouya. Le Général Mamadi vous dit merci », a indiqué le ministre Mourana Soumah. A propos du référendum constitutionnel du 21 septembre prochain, il a dit ceci : « il est question d'aller au référendum conformément au décret du président Général Mamadi Doumbouya pour doter notre pays d'une constitution qui rassemble et qui nous ressemble. Il faut savoir que les innovations importantes dans cette nouvelle constitution doivent être totalement comprises par l'ensemble de nos concitoyens. Donc,

connaître les contenus de cette constitution sera un atout majeur pour pouvoir le maîtriser(...) J'invite tous les Guinéens d'aller au Oui pour cette constitution qui est une constitution qui n'est taillée pour personne, ni pour le président Général Mamadi Doumbouya, ni pour moi-même mais qui va survivre au temps et à l'espace. Donc, ce sont là les critères les plus importants d'une intangibilité constitutionnelle qui va nous permettre d'asseoir définitivement les fondements de développement de la Guinée. Sans une bonne constitution, il n'y aura pas de bonnes lois organiques (...). J'appelle tous les Guinéens à aller pour le Oui parce que c'est notre fruit, ce n'est pas du copier-coller, ça nous ressemble et bien ça nous rassemble ».

Mamadou Oury

Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

Tanzanie

L'opposant Tundu Lissu reste en prison, un député européen pointe l'inaction de l'UE

En Tanzanie, le leader de l'opposition Tundu Lissu est toujours en prison pour trahison depuis avril 2025. Cette semaine, son audience a été une nouvelle fois ajournée à trois mois de l'élection présidentielle, empêchant le début de tout procès. Une situation qui fait réagir jusqu'en Europe où un député européen n'a pas hésité à pointer du doigt le manque de réaction diplomatique de la communauté internationale.



Comme à chaque fois, Tundu Lissu est seul pour se défendre face à la cour de justice de Kisutu dans le centre de Dar es Salaam. Entouré de gardes vêtus de noir et aux visages masqués, le chef de l'opposition dénonce le nouveau retard pris dans son affaire : « Les citoyens de ce pays savent et le monde sait, que cette affaire n'est rien d'autre que politique. » Au même moment, à Strasbourg, le député européen Michael Gahler dénonce l'inaction de son ambassadrice en Tanzanie lors

d'une commission des affaires étrangères au Parlement européen : « En Tanzanie, le chef de l'opposition est en prison et notre ambassadrice reste calme et silencieuse et l'un de nos ministres des Affaires étrangères est allé là-bas récemment en louant la situation. Je trouve ça inacceptable ». Contactée à Dar es Salaam, l'ambassade de l'Union européenne se défend dans un communiqué : « Nous restons activement engagés et avons clairement exprimé

nos inquiétudes au gouvernement tanzanien sur l'arrestation et le procès de Tundu Lissu », peut-on lire. Accusé de trahison, Tundu Lissu risque la peine de mort. Son arrestation et les nombreuses disparitions d'opposants politiques dans le pays confirme la montée de la répression du gouvernement tanzanien à trois mois des élections présidentielles.

RFI

Tribune

Le Paradoxe Guinéen

La Guinée est une terre d'immense richesse, tant dans son sol que son sous-sol. Pourtant, de manière tragique, la majorité de sa population continue de vivre dans une précarité criante. Depuis son indépendance, une succession de dirigeants, civils et militaires – d'Ahmed Sékou Touré au Général Mamadi Doumbouya, en passant par Lansana Conté, Moussa Dadis Camara, Sékouba Konaté et Alpha Condé – s'est retrouvée aux commandes.



Sous chacun de ces régimes, un triste constat s'impose : la plupart des ministres et hauts cadres se sont distingués par des **détournements de fonds publics, le bradage du patrimoine national et la dilapidation des ressources du pays**. Tout cela s'est déroulé sous les yeux d'une population impuissante et meurtrie, dont le seul recours semble être de se tourner vers le ciel, implorant une intervention divine.

Ce cycle sans fin soulève une question fondamentale : à qui se fier lorsque même ceux en

qui nous avons placé nos espoirs, nos «braves pionniers», semblent déchanter ? Et si ceux qui devraient être les gardiens de la justice se mettent à piller à leur tour, comment les juger ? Ce sentiment d'impuissance est palpable chez l'observateur que je suis, ma plume étant presque trop lourde pour continuer à dénoncer.

Cette situation, où le présent regrette si amèrement le passé, compromet irrémédiablement notre avenir. Elle doit interpellé chacun d'entre nous. Il est im-

pératif qu'un **changement de mentalité** profond s'opère chez tous les dirigeants, qu'ils soient civils ou militaires. L'objectif doit être de créer des conditions qui permettent de **partager équitablement la richesse du pays** entre toutes ses filles et tous ses fils, sans distinction d'ethnie, de région, de religion ou de classe sociale.

Il est absurde et incompréhensible que les Guinéens, avec tant de ressources naturelles, soient réduits à vivoter. Pendant que l'élite au pouvoir s'enrichit de manière insolente, l'écrasante majorité de la population peine à joindre les deux bouts, à manger dignement, à se loger ou à se soigner. **Un sursaut patriotique** s'impose, du sommet à la base, pour transformer cette réalité et garantir un avenir meilleur pour tous.

Kéfina Diakité

*Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

Si

Tu seras un homme, mon fils



Et si tu peux aimer tous tes amis en frère,
Sans qu'aucun d'eux soit tout pour toi ;

Si tu sais méditer, observer et connaître,
Sans jamais devenir sceptique ou destructeur,
Rêver, mais sans laisser ton rêve être ton maître,
Penser sans n'être qu'un penseur ;

Si tu peux être dur sans jamais être en rage,
Si tu peux être brave et jamais imprudent,
Si tu sais être bon, si tu sais être sage,
Sans être moral ni pédant ;

Si tu peux rencontrer Triomphe après Défaite
Et recevoir ces deux menteurs d'un même front,
Si tu peux conserver ton courage et ta tête
Quand tous les autres les perdront,

Alors les Rois, les Dieux, la Chance et la Victoire
Seront à tous jamais tes esclaves soumis,
Et, ce qui vaut mieux que les Rois et la Gloire
Tu seras un homme, mon fils.

Rudyard Kipling

Togo

Des élections municipales dans un climat tendu avec des appels à manifester

Dès ce jeudi matin, les citoyens élisent leurs maires et leurs conseillers municipaux pour les 117 communes que compte le pays. Ce sont les troisièmes élections municipales de l'histoire du Togo, et les premières de la nouvelle République, définitivement instaurée début mai. Mais ce scrutin se déroule dans une situation sociopolitique tendue, avec le mois dernier des manifestations interdites et réprimées par le gouvernement togolais.



Après les sénatoriales de février 2025, qui ont définitivement installé la Ve République, ces municipales marquent le premier scrutin d'importance pour plus de 4,5 millions d'électeurs. Un exercice citoyen, auquel les Togolais ne sont que très peu habitués. Les dernières municipales remontant à 2019, avec 60% remportés par le parti au pouvoir UNIR et les précédentes ayant eu lieu 32 ans auparavant.

Close depuis lundi, la campagne électorale s'est déroulée dans le calme, et ce, malgré les manifestations qui l'ont devancée dans les derniers jours du mois de juin. Les manifestants et les forces de l'ordre se rejetant mutuellement la responsabilité des violences qui ont causé cinq morts

par noyade, selon le bilan officiel. Deux de plus selon les ONG et les opposants.

Les poids lourds de l'opposition, qui avaient boycotté les sénatoriales de février, pour protester contre le nouveau régime parlementaire, participeront cette fois aux municipales de ce jeudi, malgré des demandes répétées d'un report de ces élections, afin de d'abord faire la lumière sur les violences du mois dernier.

De son côté, le mouvement M66, mené par la société civile de la diaspora togolaise, maintient son appel à manifester en ce jour d'élection et exige toujours la démission du président du Conseil, **Faure Gnassingbé**.

RFI

Mali

L'ancien Premier ministre Moussa Mara est ressorti libre du tribunal

Au Mali, Moussa Mara est ressorti libre du tribunal. Après avoir dû s'expliquer pendant plusieurs heures mardi 15 juillet après-midi et ce mercredi matin encore devant les enquêteurs de la Brigade d'investigation judiciaire, l'ancien Premier ministre a été présenté cet après-midi au procureur du Tribunal de la Commune IV de Bamako, en charge du pôle anti-cybercriminalité. Là encore, Moussa Mara a dû longuement s'expliquer. En cause : un message publié le 4 juillet dernier sur les réseaux sociaux dans lequel il écrivait notamment qu'il comptait « se battre par tous les moyens ». Après ces auditions fleuves, Moussa Mara a finalement pu rentrer chez lui. Mais la procédure reste ouverte.



Moussa Mara est ressorti « sans aucune charge contre lui, il n'y a pas de poursuite à ce stade » : c'est ce qu'a indiqué à RFI l'entourage de Moussa Mara. L'ancien Premier ministre était assisté de Maître Mountaga Tall, lui-même ancien ministre engagé pour la défense des acquis démocratiques maliens. Mais « le dossier n'est pas clos » : l'instruction se poursuit au niveau du procureur, qui pourra encore décider de classer l'affaire ou de la relancer. Sans limite de temps. « Il y a eu de franches explications sur le message, le contenu

et le pourquoi, mais tout est resté courtois », rapporte un proche de l'ancien Premier ministre. Sur les réseaux sociaux, Moussa Mara avait qualifié de « prisonniers d'opinion » certains militants politiques ou de la société civile emprisonnés après avoir tenu des propos critiques de la Transition. Moussa Mara écrivait également : « Aussi longtemps que dure la nuit, le soleil finira évidemment par apparaître ! Et nous nous battons par tous les moyens pour que cela arrive et le plus tôt possible ! »

Ses proches craignaient que Moussa Mara, l'un des derniers politiques maliens toujours présents dans le pays à oser critiquer le régime de transition, ne fasse à son tour l'objet d'une procédure répressive. « Ça s'est dégonflé tout seul, réagit aujourd'hui un proche avec soulagement, ils ne pouvaient pas engager de poursuites sérieuses avec des mots aussi anodins ». Mais l'épisode aura pour le moins eu valeur de mise en garde.

RFI